Nouvelle convention fiscale entre la France et le Luxembourg

Résidents français : comment déclarer vos salaires luxembourgeois du secteur privé

A la suite de l'entrée en vigueur de la convention fiscale signée le 20 mars 2018 entre la France et le grand Duché du Luxembourg, et de ses avenants du 10 octobre 2019 et du 7 novembre 2022, **les résidents fiscaux de France** sont tenus de déclarer leurs revenus de source luxembourgeoise perçus à compter du 1^{er} janvier 2022 selon de nouvelles modalités.

La déclaration en ligne est obligatoire

Quel que soit le montant de vos revenus, votre déclaration doit être réalisée par internet. (Sauf si vous habitez en zone blanche ou que votre résidence principale est dépourvue d'accès à internet, ou si vous n'êtes pas en mesure de déclarer en ligne).

La date limite pour remplir sa déclaration fiscale en ligne est fixée au 1^{er} juin 202 3 pour les personnes domiciliées en Meurthe-et-Moselle, et au 8 juin pour les personnes domiciliées en Moselle (22 mai en cas de dépôt papier).

Salaires du secteur privé perçus au Luxembourg par un résident français : ce qui change avec la nouvelle convention.

Les revenus salariaux versés <u>jusqu'au 31/12/2021</u> par des entreprises du secteur privé Luxembourgeois à des résidents fiscaux Français, pour une activité exercée sur le territoire du Grand Duché, relevaient du régime de l'exemption d'imposition en France avec la prise en compte du revenu perçu pour la détermination du taux d'imposition du foyer fiscal. Ces revenus étaient déclarés en ligne 1AC et suivantes de la déclaration 2042C.

Les revenus salariaux perçus à compter du 01/01/2022 par des résidents fiscaux Français, versés par des entreprises du secteur privé luxembourgeois pour une activité exercée sur le territoire du Grand Duché sont désormais imposables en France et la double imposition est éliminée par l'imputation d'un crédit d'impôt égal à l'impôt français correspondant à ces revenus, sous réserve que le revenu ait effectivement été soumis à l'impôt au Luxembourg. (paragraphe 1 de l'article 14 de la convention).

I - SELECTIONNEZ VOS DECLARATIONS ANNEXES, VOS REVENUS, ET VOS CHARGES...

A l'étape 3 de la déclaration en ligne, vous êtes invité à sélectionner vos déclarations annexes, vos revenus et vos charges.



Pour vous	aider à trouver les cases qui vous conce	ernent, vous pouvez utiliser le moteur de reche	erche :
	Ex : saisissez « 7UD » ou « dons »	Rechercher	
	DÉCLARATIO	N DE REVENUS	
Les rubriques à		de revenus principale qui regroupe les d 1 / 2042 C PRO / 2042 IOM.	léclaration:
NEXES			

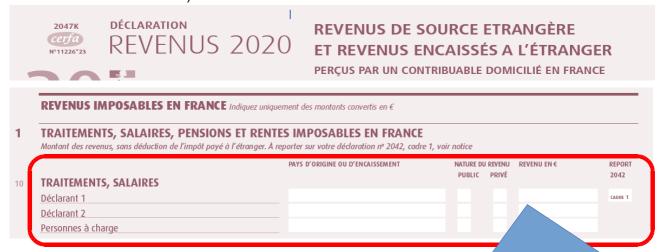
1) Sélectionnez vos déclarations annexes

Cochez dans les déclarations annexes, la déclaration des revenus encaissés à l'étranger n°2047, et la déclaration n° 3916 si vous disposez d'un compte ouvert à l'étranger.

\checkmark	Déclaration des revenus fonciers 2019	N° 2044
	Déclaration spéciale des revenus fonciers 2019	N° 2044 Spéciale
	Déclaration d'engagement de location - Statut du bailleur privé	N° 2044 EB
	Déclaration des revenus 2019 encaissés à l'étranger par un contribuable domicilié en France (y compris la fiche d'aide au calcul du salaire suisse net imposable n° 2047 suisse)	N° 2047
()		
	Déclaration de retenue à la source - année 2019	N° 2041 E
	Déclaration par un résident d'un compte ouvert hors de France	N° 3916
	Déclaration des investissements réalisés en 2019 dans un département ou une collectivité d'outre-mer	N° 2083 PART
2) Sé	lectionnez vos revenus	
•	lectionnez vos revenus	
•		
REVI	ENUS 👓	

II - ...PUIS SERVEZ LA DECLARATION ANNEXE N° 2047...

Portez le montant des salaires du secteur privé (ensemble des rémunérations y compris les avantages en nature), <u>avant déduction de l'impôt payé au Luxembourg</u> en rubriques 1 et 6 (pages 1 et 4 de la déclaration n° 2047 si vous devez souscrire une déclaration papier). (exemple ci-dessous formulaire 2020).



Rubrique 1 de la déclaration n° 2047 doivent être précisés :

a) l'identité du bénéficiaire des revenus (déclarant 1, 2, personne à charge);
b) le pays d'origine ou d'encaissement, la nature publique ou privée du revenu
c) le montant des salaires avant déduction de l'impôt étranger

REVENUS IM	POSABLES OUVRANT DROIT À UN (CRÉDIT D'IMPÔT ÉGAL	À L'IMPÔT FRANÇAIS		
Si la convention fiscale applicable prévoit l'élimination de la double imposition de vos revenus imposables en France par un crédit d'impôt égal à l'impôt français correspondant à ces revenus, indiquez le montant des revenus, après imputation des charges (salaires et pensions sans déduct de 10 % ou des frais réels), sans déduire l'impôt payé à l'étranger. Reportez le total de ces revenus ligne 8TK de la déclaration n° 2042 C.					
DÉCLARANT	PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	NATURE DU REVENU	REVENU AVANT DÉDUCTION DE L'IMPÔT ÉTRANGER	REPOI 2042	

III - ...ENFIN REPORTEZ CES REVENUS SUR LA DECLARATION PRINCIPALE

- Si vous déclarez en ligne et si vous avez sélectionné la rubrique «salaires» à l'étape
 1 (cf. I), les cases utiles vous seront présentées automatiquement;
- Si vous déposez « papier »: les cases sont présentes dans les déclarations 2042 et 2042C.



Reportez dans la rubrique 8 « Divers », en ligne 8TK, le total des revenus ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français

8 I DIVERS

Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif autres que les solaires et pensions

8 I DIVERS

Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français.

Cochez la case 8UU en cas de compte à l'étranger (et souscrivez la déclaration n°3916)

IV - EXEMPLE

Au sein du foyer fiscal, le déclarant 1 et le déclarant 2 ont perçu des salaires de source luxembourgeoise, de 20 000 € pour le déclarant 1 et de 25 000 €, pour le déclarant 2, avant impôt luxembourgeois.

Déclaration n° 2047 cadre 1 (page 1 de la déclaration n°2047 papier si vous souscrivez ainsi)

1		PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	NATURE DU REVENU PUBLIC PRIVÉ	REVENU EN €	REPORT 2042	
10	TRAITEMENTS, SALAIRES Déclarant 1	Luxembourg	X	20 000	CADRE 1	
	Déclarant 2	Luxembourg	X	25 000		

Déclaration n° 2047 cadre 6 (page 4 de la déclaration n°2047 papier si vous souscrivez ainsi)

Si la convention fiscale and			are a min or riting and	REVENUS IMPOSABLES OUVRANT DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT ÉGAL À L'IMPÔT FRANÇAIS					
	Si la convention fiscale applicable prévoit l'élimination de la double imposition de vos revenus imposables en France par un crédit d'impôt égal								
	à l'impôt français correspondant à ces revenus, indiquez le montant des revenus, après imputation des charges (salaires et pensions sans déduction de 10% ou des frais réels), sans déduire l'impôt payé à l'étranger. Reportez le total de ces revenus ligne 8TK de la déclaration n° 2042 C.								
de 10 % du des ilais reeis)	,, sons dedone i mipot paye a i etiani	gen nepontez le total de ces		REPOR					
DÉCLARANT	PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	NATURE DU REVENU	REVENU AVANT DÉDUCTION DE L'IMPOT ÉTRANGER	REP01 2042					
Déclarant 1	Luxembourg	Salaires	20 000						
Déclarant 2	Luxembourg	Salaires	25 000						
Dodarant 2	Laxembourg	Galairos	45 000	8тк					

Déclaration principale lignes 1AF, 1BF, 1CF, 1DF (déclaration n°2042 papier si vous souscrivez ainsi)

TRAITEMENTS, SALAIRES	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARG
Traitements et salaires	. 1AJ	1BJ	1CJ	1DJ
Revenus des salariés des particuliers employeurs	1AA	1BA	1CA	1DA
Abattement forfaitaire Assistants maternels/familiaux. Journalistes .	1GA	1HA	1IA	1JA
Revenus d'heures supplémentaires exonérés	1GH	1HH	1IH	1JH
Revenus des associés et gérants article 62 du CGI	1GB	1HB	1IB	1JB
Droits d'auteur, fonctionnaires chercheurs	. 1GF	1HF	1IF	1JF
Agents généraux d'assurance	1GG	1HG	1IG	1JG
Autres revenus imposables Chômage, préretraite	1AP	1BP	1CP	1DP
Salaires perçus par les non-résidents et salaires de source		05.000		
étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	.1AF20 000	1BF 25 000	1CF	1DF
Autres salaires imposables de source étrangère	1AG	1BG	1CG	1DG
Frais réels Joignez la liste détaillée sur papier libre	1AK	1BK	1CK	1DK

Déclaration principale ligne 8TK (déclaration n°2042-C papier si vous souscrivez ainsi)

8 I DIVERS	
Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif autres que les salaires et pensions	811
Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	8тк 45 000

V – CAS PARTICULIER DES JOURS TELETRAVAILLES

1) Règle générale

La convention fiscale entre la France et le Luxembourg prévoit que les travailleurs frontaliers résidents de France peuvent télétravailler depuis leur domicile au profit de leur employeur luxembourgeois dans la limite de 29 jours avec maintien de l'imposition des salaires au Luxembourg et imputation d'un crédit d'impôt en France pour éviter la double imposition.

2) Mesure exceptionnelle liée à la crise sanitaire

Afin de faire face au cas de force majeure résultant de la COVID 19, la France et le Luxembourg se sont accordés (accord amiable du 16 juillet 2020) pour que le nombre de jours télétravaillés à domicile entre le 1er janvier 2022 et le 30 juin 2022 ne soit pas décompté du plafond de 29 jours.

3) Application aux salaires d'origine luxembourgeoise perçus en 2022 par un résident français

- Télétravail pendant la période COVID ou télétravail hors période COVID dans la limite de 29 jours :
 - Le salarié reste imposable au Luxembourg pour l'ensemble de sa rémunération
 - Déclaration en lignes 1AF à 1 DF et en ligne 8TK
- Télétravail hors période COVID et au-delà de la limite des 29 jours
 - La fraction de rémunération correspondante est imposable en France
 - Déclaration en lignes 1AJ à 1DJ